

Schéma de Cohérence Territoriale



Bilan de la Concertation



Projet de SCOT arrêté par délibération en conseil
communautaire du 7 juillet 2025
Le Président,



SOMMAIRE

Préambule

LA CONCERTATION DU GRAND PUBLIC	3
1.1 Animation de réunions publiques	4
1.2 Mise en ligne d'informations sur le site internet	5
1.3 Publication de lettres Info'SCoT	8
1.4 Communication écrite : magazine de l'Agglomération et bulletins municipaux.....	11
1.5 Diffusion d'informations via les réseaux sociaux.....	13
1.6 Diffusion d'informations dans la presse locale.....	13
1.7 Travail entre le Conseil de développement et Grand Bourg Agglomération.....	14
1.8 Registres de concertation	18
LA CONCERTATION DES ELUS ET DES PARTENAIRES PHASE PAR PHASE	19
2.1 Instances de gouvernance.....	20
2.2 Etape 1 : le diagnostic de territoire	20
2.3 Etape 2 : le Projet d'Aménagement Stratégique	21
2.4 Etape 3 : le Document d'Orientations et d'Objectifs.....	21
PRINCIPAUX SUJETS ABORDES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION GRAND PUBLIC.....	23
3.1 Les sujets abordés dans le cadre des réunions publiques.....	24
3.2 Les sujets abordés par consultation directe par courrier postal et courrier électronique....	25

Conclusion

PREAMBULE

Le cadre du bilan de la concertation du SCoT

Conformément aux dispositions des articles L. 103-2 à L. 103-6 du Code de l'Urbanisme, une concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes publiques visées aux articles L. 132-7 et L. 132-8 du Code de l'Urbanisme (Etat, collectivités territoriales, chambres consulaires, ...) doit être mise en place pendant toute la durée de la démarche de révision du projet.

Au-delà de la concertation avec les différentes structures partenaires, les modalités minimales de concertation de la population seront :

- une mise en ligne d'un espace d'information sur le site internet : porter à connaissance de l'Etat, informations sur l'état d'avancement de la démarche, rapports d'études établis aux différentes phases ;
- une mise à disposition d'un dossier de consultation (à tenir à jour au fur et à mesure de l'avancée de la démarche) et d'un registre de consultation ;
- la possibilité d'adresser ses observations par voie postale ou électronique ;
- 2 cycles de réunions publiques à organiser à l'échelle des conférences territoriales, à différentes étapes de la démarche.

La Communauté d'Agglomération se réserve tout droit de mettre en place tout autre dispositif de concertation qu'elle jugera utile.

LA CONCERTATION DU GRAND PUBLIC

1.1 Animation de réunions publiques

En accord avec la délibération, deux cycles de réunions publiques ont été organisés dans le cadre de la révision du SCoT de Grand Bourg Agglomération : un dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et un deuxième pour le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Ainsi, 4 réunions publiques ont été organisées pour chacune des phases, dans plusieurs communes du territoire :

- pour le PAS, elles ont eu lieu les 11 et 13 février 2025 à Ceyzeriat (19 participants), Lent (23 participants), Montrevel-en-Bresse (24 participants) et Treffort (Val-Revermont – 15 participants) ;
- pour le DOO, elles se sont déroulées les 20 mai et 10 juin 2025 à Saint-Denis-les-Bourg (38 participants), Drullat (23 participants), Villemotier (15 participants) et Saint-Nizier-le-Bouchoux (8 participants).

Cette répartition territoriale des réunions dans les différentes conférences territoriales permet une présence plus forte de la population, et une meilleure appropriation des sujets par les habitants.

Afin de permettre une meilleure communication auprès de la population du territoire, des affiches ont été produites. Elles ont par la suite été diffusées assez largement, puisque les réunions ont été annoncées grâce à des articles dans la presse locale, la publication de l'évènement sur le site internet de Grand Bourg Agglomération, sur Facebook et dans les bulletins de presse locaux.

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE





Réunions publiques révision SCOT - AEC

FEV 11	11 FÉVRIER 18h - 19h30	CEYZERIAT Centre festif et de congrès, place Jean-Moulin
FEV 11	11 FÉVRIER 20h30 - 22h	LENT Salle des fêtes, 149 Grande Rue
FEV 13	13 FÉVRIER 18h - 19h30	MONTREVEL-EN-BRESSE Salle Marcel Pacaud, Cité Administrative, Place de la Résistance,
FEV 13	13 FÉVRIER 20h30 - 22h	TREFFORT Salle des Remparts, Mairie de Val-Revermont, 2 place Marie-Collet,



SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE





Réunions publiques révision SCOT - AEC

MAI 20	20 MAI 18h - 19h30	SAINT-DENIS-LES-BOURG Salle La Ferme, 111 rue des Ecoles
MAI 20	20 MAI 20h30 - 22h	DRULLAT Salle des fêtes, Route de Pont-d'Ain
JUIN 10	10 JUIN 18h - 19h30	VILLEMOTIER Salle Communale, 1820 route de Strasbourg
JUIN 10	10 JUIN 20h30 - 22h	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX Salle polyvalente 136 rue de la mairie



Les rendez-vous des réunions publiques étaient diffusés via les canaux de presse publique, afin de toucher une audience plus importante. Ci-dessous, des exemples de diffusion des dates des réunions publiques dans la Voix de l'Ain :

SCOT GRAND BOURG

Quatre réunions publiques

Grand Bourg Agglomération révisé son Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ce document d'urbanisme planifie le développement du territoire dans les domaines de l'habitat, des transports, de l'aménagement, de l'environnement. Il fixe des règles qui s'appliquent localement dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et toutes les grandes opérations d'aménagement commercial ou économique. Il définit une stratégie pour les 20 prochaines années. Une concertation associant les habitants est mise en place pendant la démarche de révision du projet. Dans ce cadre, Grand Bourg organise 4 réunions publiques :

Mardi 20 mai à 18h à Saint-Denis-lès-Bourg, salle La Ferme, 111 rue des écoles, puis à 20h30 à Druillat à la salle des fêtes, route de Pont d'Ain

Mardi 10 juin à 18h à Villemotier, salle communale et à 20h30, à St-Nizier-le-Bouchoux, salle polyvalente, 135 rue de la mairie.

GRAND BOURG AGGLO

Révision du SCoT : réunions publiques

Grand Bourg Agglomération a lancé la révision de son Schéma de cohérence territoriale. Ce document d'urbanisme planifie le développement du territoire dans les domaines de l'habitat, des transports, de l'aménagement, de l'environnement. Il fixe des règles qui s'appliquent dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et toutes les grandes opérations d'aménagement commercial ou économique. Il définit une stratégie pour les 20 ans à venir. Grand Bourg Agglomération organise 4 réunions publiques : mardi 11 février à 18h à Ceyzériat au Centre festif et de congrès, place Jean-Moulin, 20h30 à Lent à la salle des fêtes, 149 Grande-rue. Jeudi 13 février à 18h à Montrevel salle Marcel-Pacaud, Cité administrative, place de la Résistance ; à 20h30 à Treffort salle des Remparts, mairie de Val-Revermont, 2 place Marie-Collet. C'est un premier cycle de rendez-vous avec les populations. Elles aborderont le Projet d'aménagement stratégique, la partie du SCoT qui définit les objectifs et les intentions pour l'aménagement du territoire. Un débat suivra.

gramme/tant-bien-que-mal/ Réunion publique révision du Scot-AEC

Les habitants de Grand Bourg Agglomération sont invités aux réunions publiques qui ont pour objet la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot). À Montrevel-en-Bresse, cette réunion est prévue jeudi 13 février de 18h à 19h30, salle Pacaud au sein de la Cité administrative, place de la Résistance.

Inscriptions scolaires

A la suite de ces réunions, des retours ont été diffusés publiquement notamment via la presse locale, pour permettre la diffusion des messages portés lors de ces réunions aux absents. De plus, les présentations diaporama des réunions publiques sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Ci-dessous, deux extraits d'articles dans Progrès datant du 23 et du 27 mai 2025, post-réunions :

Actu | Bugey

DRUILLAT

L'Agglomération présente sa vision pour le territoire jusqu'en 2045

De notre correspondant Henri Barth



Ces réunions permettent d'en savoir plus sur l'avenir de l'agglomération. Photo d'archives Sébastien Julien

Une réunion publique s'est tenue, mardi 20 mai en soirée, à la salle polyvalente, au sujet de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) Bourg-Bresse-Revermont qui concerne le territoire de Grand Bourg Agglomération (GBA).

Quatre réunions publiques sont mises en place pour la révision du Scot BBR, concernant le territoire de Grand Bourg Agglomération. Les premières réunions publiques se sont déroulées, mardi 20 mai à Saint-Denis-lès-Bourg et Druillat, les prochaines auront lieu le 10 juin à Villemotier et à Saint-Nizier-le-Bouchoux.

Actu | Bresse

SAINT-DENIS-LÈS-BOURG

Les objectifs pour le développement du territoire d'ici à 2045

De notre correspondant Jean-Paul Thouny



Le développement urbain vise à densifier les zones existantes d'habitat. Photo d'illustration Jean-Paul Thouny

Une réunion publique a exposé le Scot (schéma de cohérence territoriale) Bourg Bresse Revermont qui définit les orientations du territoire de Grand Bourg agglomération pour les 20 ans à venir.

Une présentation des orientations et des objectifs du Scot (schéma de cohérence territoriale) s'est tenue lors d'une réunion publique, mardi 20 mai, par le cabinet d'urbanistes Urbicand. L'organisation du territoire pour les 20 ans à venir s'appuie sur les ambitions des élus, avec une cohérence de l'espace et la coordination des politiques publiques.

1.2 Mise en ligne d'informations sur le site internet

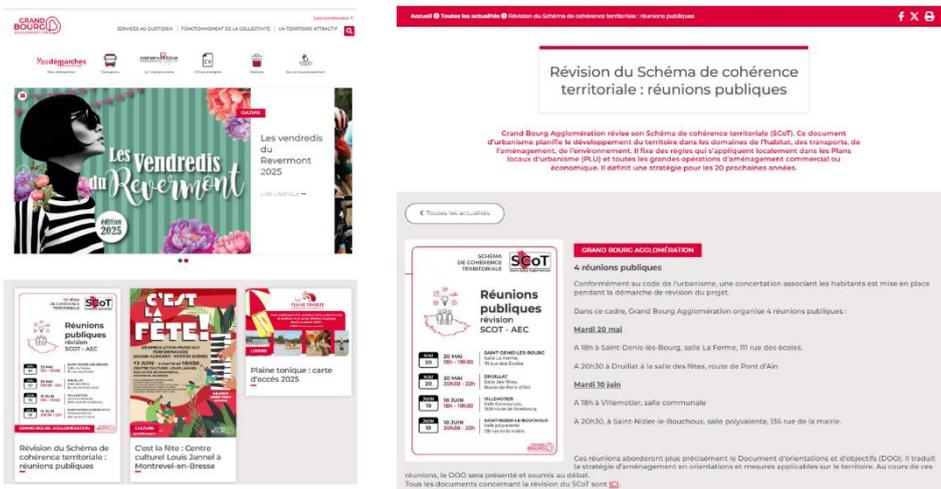
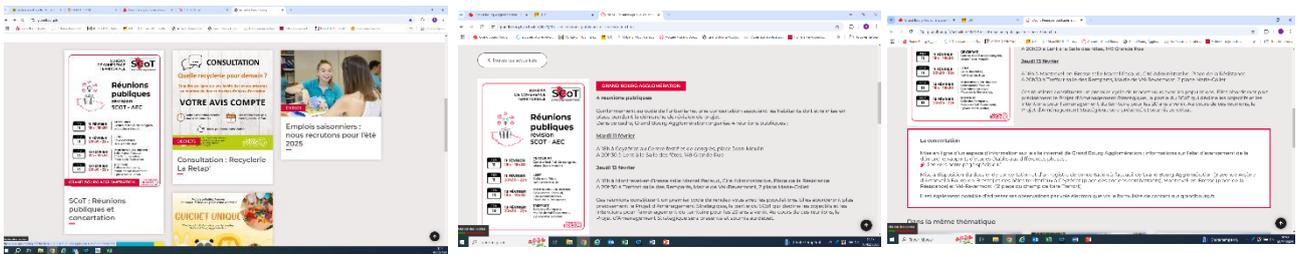
A chaque étape du projet, une actualisation du site internet a été effectuée, permettant ainsi d'assurer une information régulière du public et de toute personne concernée.

Site internet : <https://www.grandbourg.fr>

*** Page actualités :**

Sur la première page du site internet, les réunions publiques ont été annoncées systématiquement. L’affiche renvoyait à une page spécifique annonçant les dates, lieux et horaires des réunions publiques, et renvoyant à la page de la révision du SCoT (contenant tous les documents relatifs à cette révision).

Ci-dessous, des extraits du site internet de Grand Bourg Agglomération relatifs aux actualités des deux cycles de réunions publiques.



*** Page spécifique à la révision du SCoT :**

La page de la révision du SCoT (onglet : fonctionnement de la collectivité > SCOT) contient les informations sur la démarche de révision, à savoir :

- une explication sur les enjeux de la révision ;

Les enjeux de la révision

Les urgences climatiques et écologiques et les enjeux qu’elles portent en termes de sobriété foncière et de réduction des consommations d’énergie fossiles, imposent de se donner de nouvelles ambitions pour le développement du territoire. En combinaison avec les évolutions législatives qui ont renforcé les attentes par rapport à certaines thématiques, elles ont conduit Grand Bourg Agglomération à engager, par délibération du conseil communautaire du 17 juillet 2023, la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale.

Afin de renforcer la synergie entre les politiques d’aménagement et les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, d’économie des ressources fossiles et la préservation de la qualité de l’air, le choix a été fait d’élaborer un SCoT-AEC (Air, Energie, Climat). Cette démarche traduit l’ambition de Grand Bourg Agglomération d’inscrire le développement du territoire dans une logique de transition écologique et énergétique. Elle permet de renforcer la synergie entre les politiques d’aménagement et les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, d’économie des ressources fossiles et de la préservation de la qualité de l’air.

Deux objectifs centraux structurent le travail de révision du SCoT :

- Construire la trajectoire de sobriété foncière : construire un projet ambitieux et réaliste pour le territoire, qui est compatible avec l’exigence de réduction de l’artificialisation des sols. Cela nécessite d’articuler le développement résidentiel et économique avec les objectifs de sobriété foncière et d’appuyer le développement du territoire sur des logiques de compacité et de concentration dans et autour des bourgs existants, en prenant en compte les particularités locales.
- Intégrer davantage les enjeux de transitions écologique et énergétique dans l’aménagement : élaborer une stratégie et des préconisations pour le développement du territoire qui soit structuré autour des thématiques liées à la transition énergétique et climatique, à approfondir dans le cadre « SCoT-AEC » et à traduire dans un plan d’actions qui sera annexé au SCoT.

Quant à la démarche de révision, le SCoT vise une synergie optimisée, une mutualisation des connaissances et une meilleure cohérence des politiques sectorielles (urbanisme / environnement / habitat / mobilité), à travers un travail « 3 en 1 » dans lequel le SCoT intègre le Programme Local de l’Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Par ailleurs, la révision du SCoT constitue un projet fédérateur, dans le prolongement du projet de territoire, à travers la multiplication d’échanges à l’échelle de Grand Bourg Agglomération.

- les modalités de concertation mises en place ;

Votre avis compte !

Une vision partagée des enjeux du territoire et de leur hiérarchisation est le socle pour co-construire le SCoT. La pertinence du SCoT est fortement liée à sa capacité à impliquer l'ensemble des acteurs du territoire pour aboutir à un projet. Plusieurs démarches sont mises en place dans cette optique :

- Mise à disposition sur le présent site internet les informations sur l'état d'avancement de la démarche et les rapports des études établis aux différentes phases ;
- Possibilité pour tout un chacun d'adresser ses observations par voie postale ou électronique à Grand Bourg Agglomération ;
- Tenu de réunions publiques lors de phases clés de la révision ;
- Travail avec le Conseil de Développement de Grand Bourg Agglomération sur plusieurs thématiques (vitalité des bourgs, mobilité) ;
- Réunions et échanges avec les partenaires publiques associées et autres organismes concernés par la révision du SCoT.

Concertation

La concertation est un outil de démocratie participative qui vise à associer, tout au long de la démarche de révision du SCoT, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de concertation suivantes sont mises en place pendant la révision du SCoT de Grand Bourg Agglomération :

- Mise en ligne d'un espace d'information sur le site internet de Grand Bourg Agglomération (information sur l'état d'avancement, rapports établis aux différentes phases de la révision) ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation à l'accueil du siège de Grand Bourg Agglomération à Bourg en Bresse et des pôles territoriaux à Ceyzériat, Montrevel-en-Bresse et Val-Revermont ;
- Possibilité d'adresser ses observations par voie électronique via le site internet de Grand Bourg Agglomération ;
- Organisation de deux cycles de réunions publiques dans les conférences territoriales, la première en février 2025, la deuxième en juin 2025.

- un espace de téléchargement des différents documents mis à disposition de tous, et mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet (*extrait à date du 11/06/2025*) ;

Téléchargements

-  Délibération de prescription
-  Présentation de la réunion de lancement
-  Diagnostic sociodémographique et économique
-  Diagnostic Climat Air Énergie
-  Diagnostic habitat
-  Diagnostic urbain et paysager
-  Lettre d'info Diagnostique
-  Projet d'Aménagement Stratégique
-  Présentation du SCoT - Réunions publiques 2025
-  Présentation du SCoT - Réunion publique du 20 mai 2025
-  Lettre d'info Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- un formulaire de contact, qui permet à toute personne d'avoir des informations supplémentaires concernant la démarche ou de faire remonter des questions ou remarques.

Vos coordonnées

Nom *

Prénom *

Courriel *

Votre question

Votre question concerne *

Votre question *

Pour finir

Sécurité 15 plus 12 égale *

* Champ obligatoire

ENVOYEZ

Conformément à la loi informatique et à la loi du 6 Janvier 1978 relatives, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit, nous vous invitons à nous contacter.

1.3 Publication de lettres Info'SCoT

Afin de permettre au public de s'appropriier les enjeux de la révision et plus généralement de s'informer, des Info'SCoT ont été rédigées et diffusées. Elles ont été diffusées aux communes, et sont disponibles sur le site internet de l'Agglomération, dans la rubrique « téléchargement ». Au total, 3 lettres Info'SCoT ont été produites tout au long de la démarche de révision du SCoT :

- une première (de 8 pages) pour prendre connaissance des enjeux de la révision de la démarche, et du diagnostic de territoire. La première page a été extraite ci-dessous :

Schéma de Cohérence Territoriale Air Climat Energie




IL S'AGIT D'UN DOCUMENT ÉLABORÉ ET APPROUVÉ PAR LES ÉLUS DU TERRITOIRE

COMPRENANT DES MESURES QUI S'IMPOSERONT AUX DOCUMENTS D'URBANISMES LOCAUX (PLU, CARTE COMMUNALE)

UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE, C'EST QUOI ?

C'est un document d'urbanisme qui permet de planifier le développement du territoire de manière cohérente et durable à long terme (à l'horizon 20 ans), et à grande échelle. La construction d'un tel document s'appuie sur trois notions clés :

- L'ÉQUILIBRE entre le développement urbain et la protection des ressources
- La COHÉRENCE entre les politiques publiques
- L'ANTICIPATION des évolutions futures du territoire

Des réflexions transversales à mener et/ou à poursuivre liées aux grands équilibres :

- Quel équilibre entre développement urbain et protection des terres agricoles, de l'environnement et des paysages ?
- Comment répartir le développement urbain et quels sont les secteurs stratégiques ? Le SCOT doit décliner par secteur géographique les objectifs de développement (notamment objectifs chiffrés de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain)
- Quel équilibre entre l'unité urbaine, les pôles structurants et les pôles locaux ?
- Quel fonctionnement des différents secteurs du territoire ?
- Etc.

Normes supérieures qui s'appliquent aux SCOT
Code de l'urbanisme, Loi Climat et Résilience, SRADDET, Schémas de gestion des eaux, ...

Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Energie : Donne les « règles du jeu » locales

Plans Locaux d'Urbanisme

Opérations structurantes : zones d'aménagement concerté, etc.

Les enjeux de la révision :

- Intégrer les évolutions du territoire et prendre en compte le bilan du précédent SCOT approuvé en 2016
- Avoir un SCOT fédérateur et intégrateur des politiques publiques
- Intégrer les évolutions législatives récentes, s'inscrire dans une trajectoire de sobriété : foncière, énergétique
- Poursuivre l'intégration des enjeux liés à l'adaptation du territoire au changement climatique

Grandes étapes du projet :

<p>Diagnostic</p> <p>Partager une vision du territoire, de ses problématiques et des enjeux d'aménagement et de développement</p> <p><i>Nov. 2023 – Mai 2024</i></p>	<p>Projet d'Aménagement Stratégique</p> <p>Définir une stratégie d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années, répondant aux enjeux</p> <p><i>Mai 2024 – sept. 2024</i></p>	<p>Document d'orientations et d'Objectifs</p> <p>Traduire la stratégie en orientations et mesures applicables sur le territoire</p> <p><i>oct. 24 – avril 2025</i></p>	<p>Arrêt projet et approbation du SCOT</p> <p>Rédaction du dossier d'arrêt, consultation des personnes publiques associées et enquête publique</p> <p><i>Mai 2025 – février 2026</i></p>
---	---	---	---

- une deuxième (de 10 pages) pour prendre connaissance des grandes orientations dessinées dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). La deuxième page a été extraite ci-dessous :

Le projet d'aménagement stratégique du SCOT-AEC


Un projet qui s'appuie sur un diagnostic et qui doit répondre à de nombreux enjeux ...



Un enjeu d'équilibre territorial

- Pour un développement cohérent avec les territoires voisins
- Pour assurer un développement harmonieux et durable du territoire et une bonne accessibilité aux services, commerces, emplois, logements, etc.



Un enjeu de limitation de l'artificialisation des sols

- Pour préserver les espaces naturels et agricoles
- Pour réduire les impacts de l'étalement urbain : pression sur les ressources, augmentation des besoins de déplacements, coûts...



Un enjeu d'organisation de l'offre d'accueil économique

- Pour favoriser l'implantation des activités dans les villes et les villages quand elles ne sont pas nuisantes
- Pour avoir une offre de zones d'activités lisibles et de qualité



Un enjeu de réduction de l'utilisation de la voiture individuelle

- Pour réduire les pollutions et les consommations d'énergies
- Pour réduire le risque de précarité énergétique des ménages



Un enjeu de sobriété énergétique

- Pour réduire les besoins de consommation d'énergie
- Pour produire de l'énergie durable sur le territoire



Un enjeu de renouvellement urbain

- Pour réinvestir les espaces délaissés, les friches, les bâtiments vacants (et donc moins consommer d'espaces)



Un enjeu d'amélioration et de diversification du parc de logement

- Pour un habitat de meilleure qualité et moins gourmand en énergie
- Pour répondre à l'ensemble des besoins des ménages que l'on soit jeune actif, couple, retraité, famille nombreuse, famille monoparentale, etc.
- Pour avoir des logements abordables sur l'ensemble du territoire



Un enjeu d'adaptation des pratiques agricoles

- Pour faire face aux effets du changement climatique et à la baisse de la ressource en eau
- Pour répondre au besoin d'alimentation locale du territoire



Un enjeu d'adaptation et d'atténuation du changement climatique

- Pour atténuer le changement climatique et les aléas associés : augmentation des sécheresses, des risques de feux de forêts, d'inondations, canicules, etc.
- Pour réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique : dépérissement des milieux naturels, baisse de la ressource en eau, dégradation de la qualité de l'air, augmentation des phénomènes de surchauffe, etc.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

- enfin, une dernière (de 10 pages), donnant à voir les grandes prescriptions portées par le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Une page a été extraite ci-dessous :

AXE 1 CONFORTER LE POSITIONNEMENT ET LE DYNAMISME DU TERRITOIRE

INSCRIRE LES AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

pour 2045

- Tendre vers une trajectoire de **sobriété foncière** et de **réduction de l'artificialisation des sols**
- Inscrire le **développement du territoire dans une transition écologique et énergétique**
- Adapter le territoire au **changement climatique** et atténuer ses effets
- Respecter les ressources naturelles tout en répondant aux enjeux économiques et démographiques du territoire

732 ha consommés en 10 ans sur le territoire

Soit l'équivalent de 1 045 terrains de foot

Ou 31% de la superficie totale de Bourg-en-Bresse

CONFORTER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET L'ÉQUILIBRE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

- Viser l'accueil d'environ **17 000 habitants à l'horizon 2045** (soit +0,6% de croissance annuelle moyenne entre 2025 et 2045)
- *Un objectif qui prend en compte les tendances passées, l'attractivité du territoire liée à sa proximité avec Lyon et les perspectives de développement économique et industriel qui entraînera un besoin de main d'œuvre*

VISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUX EN S'APPUYANT SUR LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

- Un territoire qui **bénéficie d'une bonne attractivité économique** avec davantage d'emplois que d'actifs : un équilibre à maintenir dans le développement futur
- Renforcer l'accueil d'entreprises et le développement des emplois dans l'unité urbaine (rôle moteur), les pôles structurants, locaux
- Permettre la réindustrialisation du territoire : possibilités foncières sur de grandes surfaces, proximité avec les grands axes de transports, etc.

CONFORTER LA DESSERTE DU TERRITOIRE

- Développer l'offre de mobilité au sein du territoire et vers/depuis les territoires voisins : Lyon, Oyonnax, Mâcon, Lons-le-Saunier

Positionnement du territoire - Grand Bourg Agglomération

□ Territoire du SCoT Grand Bourg Agglomération	— Autoroute	■ Socle naturel : Espaces urbanisés
□ Métropoles importantes	— Vole ferrée	■ Espaces agricoles
— Grandes interactions entre les pôles d'attraction	⊕ Aéroport	■ Espaces forestiers
		■ Hydrographie

1.4 Communication écrite : magazine de l'Agglomération et bulletins municipaux

Grand Bourg Agglomération a également mis en place une communication écrite (en parallèle des articles dans la presse locale) afin que la démarche soit connue et partagée par le plus grand monde :

- un article de 6 pages dans le magazine de l'Agglomération : Grand Mag' n°32 (décembre 2024, janvier et février 2025). Cet article vient résumer et expliquer la démarche en cours, rappeler le calendrier et diffuser les axes stratégiques du PAS. Deux de ces pages ont été extraites ci-dessous :



Dérèglement climatique, évolution de la population, nouvelles habitudes de vie : le territoire évolue. Les règles qui régissent son développement doivent aussi s'adapter. C'est l'enjeu de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).



GRAND BOURG AGGLOMÉRATION RÉVISE SON SCoT

Le Schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui planifie le développement du territoire. Il donne des grandes orientations sur l'habitat, les déplacements, l'aménagement, la préservation des paysages. Il définit le cadre qui s'impose aux Plans locaux d'urbanisme des communes. Les besoins de la population évoluent. Le SCoT doit régulièrement être révisé. Grand Bourg Agglomération a engagé la procédure en 2023 en concertation avec les élus municipaux. Elle se poursuit avec pour objectif l'approbation d'un nouveau SCoT en 2026. En 2025, les habitants pourront s'exprimer sur son contenu. Pour cela, des réunions publiques seront programmées en début d'année.

POURQUOI RÉVISER LE SCoT ?

Le SCoT en vigueur actuellement a été adopté en 2016. En presque une décennie, le territoire a changé, la crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement de la société. Le SCoT doit prendre en compte les évolutions, parmi lesquelles le vieillissement de la population, la composition des familles, les nouvelles manières de travailler, de se déplacer...

Grand Bourg Agglomération souhaite également que le SCoT intègre des objectifs plus ambitieux en terme de transition écologique, dans la continuité des politiques publiques qu'elle mène. Avec un enjeu majeur : **planifier un développement pour constituer un territoire vivable pour les humains comme la faune et la flore en 2050.**

VERS UN SCoT AIR CLIMAT ÉNERGIE

Grand Bourg Agglomération a choisi d'élaborer un SCoT visant l'PCAET (Plan climat air énergie territoriale). Le document final intègrera ainsi pleinement et directement les objectifs de transition écologique qui fondent le projet de territoire. Le SCoT définira des orientations pour adapter le territoire au dérèglement climatique, en proposant de nouvelles formes d'aménagement, en agissant sur la consommation de foncier, l'offre de services et la vie quotidienne.

Répondre aux enjeux de développement du territoire

1 INTÉGRER LE DÉFI CLIMATIQUE
Face au dérèglement climatique qui affecte de plus en plus notre quotidien, Grand Bourg Agglomération a pour objectif d'adapter le territoire. Le SCoT donne des orientations pour moins consommer de foncier, préserver les ressources en eau et énergie ou encore la biodiversité. C'est un enjeu essentiel pour assurer la santé humaine, la vitalité de la nature, la production alimentaire agricole.

2 PRÉSERVER LES PAYSAGES
Le maintien de la qualité de vie passe par la préservation des espaces naturels, dans toute leur variété. En ville et dans les cantons villages, ils sont un rempart contre les îlots de chaleur. Réservoirs de biodiversité, ils participent à la lutte contre la sécheresse et les espèces invasives.
► 89% du territoire sont des espaces naturels et agricoles

3 ANTICIPER LES BESOINS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
Le territoire se caractérise par un bassin d'emplois dynamique, tirant bénéfice de sa situation privilégiée entre Lyon et Genève. Ses filières traditionnelles (carrosserie, mécanique industrielle et agroalimentaire), son secteur agricole sont des atouts à préserver. Le SCoT a pour rôle d'anticiper les besoins en terrains et en immobilisations des entreprises pour permettre l'évolution du tissu économique. Ce développement passe par une requalification des zones d'activités (plus denses et plus paysagères) et un renforcement de l'économie de proximité (commerces d'artisans, notamment en zones rurales).
► Plus d'emplois que d'actifs : 55 600 actifs pour 57 900 emplois
► 76 % des emplois dans les services publics et privés, les commerces et les transports

4 MOINS CONSOMMER DE FONCIER
Le sol est une richesse à préserver est une nécessité pour favoriser ses fonctions naturelles (lutte contre la chaleur, les inondations, puits de carbone), maintenir l'agriculture et limiter les déplacements. Cela implique un changement de modèle, en privilégiant des constructions plus compactes et uniquement là où elles sont nécessaires. Cette logique vise aussi à protéger les terres agricoles et assurer une production locale.
► 732 hectares consommés entre 2011 et 2021
► 57% étaient des terres agricoles
► 34% du foncier consommé affecté à l'habitat
► 25% d'exploitations agricoles en moins entre 2010 et 2020
► 5% des besoins en fruits et légumes des habitants sont couverts par la production locale

5 ADAPTER LES LOGEMENTS AUX BESOINS DES POPULATIONS
La population continue à augmenter, même si le rythme est moins soutenu ces dix dernières années : + 588 habitants par an en moyenne entre 2014 et 2020. Cette évolution est marquée par plusieurs tendances que le SCoT doit intégrer : le vieillissement de la population, des ménages plus petits, des ménages aux faibles revenus plus nombreux, des difficultés d'accès à la propriété. Le territoire doit ainsi relever plusieurs défis : adapter et diversifier son offre de logement pour retenir les jeunes et jeunes familles et proposer des solutions aux anciens et aux plus fragiles.
► Une offre de logement inadaptée aux besoins
► 70% de ménages de 2 personnes ou moins pour 34% de logements T1, T2 et T3.

11 14 Le Grand Mag' #32 - décembre 2024 - janvier - février 2025

- la mise à disposition, au début de la démarche, d'un article pour que les communes puissent parler de la révision du SCoT dans les bulletins municipaux. Les habitants ont donc été informés de la démarche en cours et du lancement d'une concertation (les invitant à venir participer aux diverses réunions). L'article a été extrait ci-dessous :

Anticiper l'avenir et adapter nos villes et villages : Grand Bourg Agglomération révisé son Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale.

Ce document fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon de 20 ans, et proposera des formes d'occupation du territoire plus économes en espace et en énergie. Le SCoT s'inscrit dans les politiques nationales et régionales et doit être traduit dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Ainsi, il constitue la pierre angulaire des politiques territoriales, et sa révision est nécessaire pour préparer l'avenir des villes et des villages.

En tant qu'habitants, vous aurez votre mot à dire. C'est le but de la concertation qui sera lancée en 2024.

Le SCoT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : les canicules à répétition, la sécheresse qui perdure ou encore la crise énergétique. Ces tendances « globales » ont des effets très « locaux » sur lesquels il est possible d'agir.

Adapter les villes et villages aux changements en cours et à venir nécessite un ensemble d'actions sur l'agriculture, l'habitat, les déplacements, le développement économique, la biodiversité. Il s'agit d'aménager le territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et aux contraintes environnementales. En suivant les obligations légales, cela implique de tendre vers une sobriété énergétique et foncière.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) assurera la cohérence de l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Ainsi, il contribuera au maintien d'un cadre de vie de qualité et dans la durée.

A noter également que deux communiqués de presse ont été diffusés par Grand Bourg Agglomération en amont des deux séries de réunions publiques. Le premier communiqué de presse est extrait ci-dessous :



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Réunions publiques et concertation

Grand Bourg Agglomération a lancé la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ce document d'urbanisme planifie le développement du territoire dans les domaines de l'habitat, des transports, de l'aménagement, de l'environnement. Il fixe des règles qui s'appliquent localement dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et toutes les grandes opérations d'aménagement commercial ou économique. Il définit une stratégie pour les 20 prochaines années.

4 réunions publiques

Conformément au code de l'urbanisme, une concertation associant les habitants doit être mise en place pendant la démarche de révision du projet.

Dans ce cadre, Grand Bourg Agglomération organise 4 réunions publiques :

Mardi 11 février

A 18h à Ceyzériat au Centre festif et de congrès, place Jean-Moulin
A 20h30 à Lent à la Salle des fêtes, 149 Grande Rue

Jeudi 13 février

A 18h à Montrevel-en-Bresse salle Marcel Pacaud, Cité Administrative, Place de la Résistance
A 20h30 à Treffort salle des Remparts, Mairie de Val-Revermont, 2 place Marie-Collet

Ces réunions constituent un premier cycle de rendez-vous avec les populations. Elles aborderont plus précisément le Projet d'Aménagement Stratégique, la partie du SCoT qui décline les objectifs et les intentions pour l'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Au cours de ces réunions, le Projet d'Aménagement Stratégique sera présenté et soumis au débat.

www.grandbourg.fr
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 / 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

La concertation

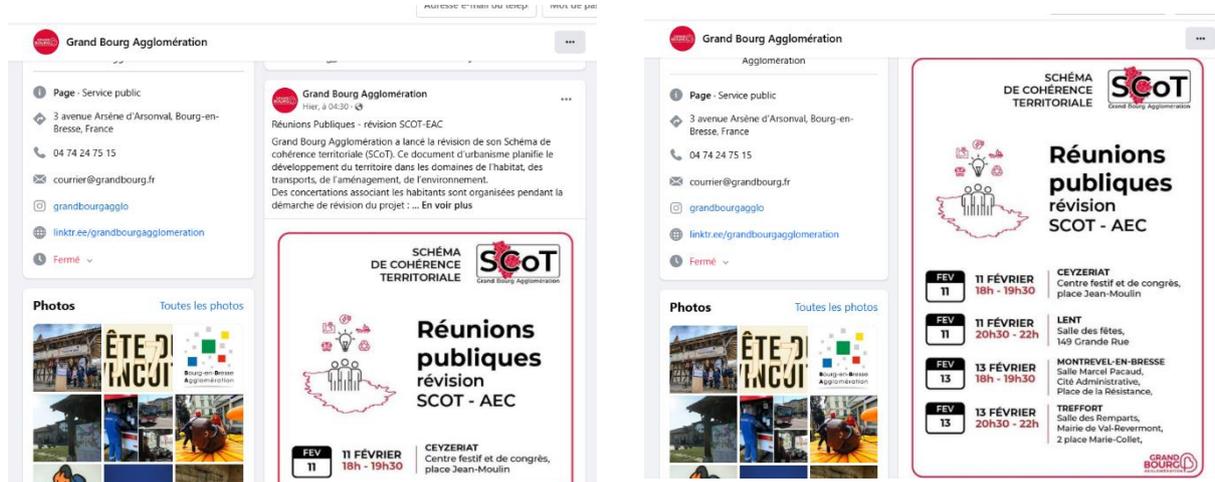
Une concertation plus large s'organise selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne d'un espace d'information sur le site internet de Grand Bourg Agglomération, www.grandbourg.fr : informations sur l'état d'avancement de la démarche, rapports d'études établis aux différentes phases ;
- Mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre de concertation à l'accueil de Grand Bourg Agglomération (3 avenue Arsène d'Arsonval à Bourg-en-Bresse) et des pôles territoriaux à Ceyzériat (place des anciens combattants), Montrevel-en-Bresse (place de la Résistance) et Val-Revermont (12 place du champ de foire Treffort)

Il est également possible d'adresser ses observations par voie électronique via le site grandbourg.fr.

1.5 Diffusion d'informations via les réseaux sociaux

Toujours dans le but de permettre une large diffusion des informations à destination du grand public, le territoire du SCoT a mobilisé les canaux d'informations des réseaux sociaux, en complément de la concertation déjà mise en œuvre. Cela a particulièrement été le cas lors des réunions publiques, où les affiches ont été relayées (ci-dessous par exemple pour la série de réunions publiques de février) :



1.6 Diffusion d'informations dans la presse locale

De manière régulière sur la durée de la révision du SCoT, des articles dans la presse locale ont été publiés et diffusés, dans plusieurs buts :

- produire une acculturation autour du document du SCoT qui est, et qui reste pour une grande partie de la population un document complexe à comprendre et investir ;
- offrir à la population un cadre informationnel le plus élevé possible quant aux avancées et évolutions de la révision du SCoT, notamment en complément des temps de réunion publique ;
- mobiliser des canaux investis par la population pour le partage d'informations au plus grand nombre.

Ci-dessous deux articles parlant de la révision du SCoT, un de la Voix de l'Ain du janvier 2025 et un deuxième du Progrès de fin mai 2025 :



undefined - jeudi 22 mai 2025

Actu | Bresse

BOURG-EN-BRESSE

L'Agglo prépare ses règles d'urbanisme pour les vingt prochaines années

Laurent Jaouen



L'Agglo va concilier dynamisme démographique et économique, et sobriété. Photo P. Y. Royfif

Grand Bourg Agglomération (GBA) travaille actuellement sur son Schéma de cohérence territoriale (Scot) Air Énergie Climat. Une révision qui va amener les élus à fixer les règles d'urbanisme concernant l'habitat, les transports, l'aménagement et l'environnement. Une stratégie qui concernera les soixante-quatorze communes de l'Agglo pour les vingt prochaines années.

« On ne crée pas un Scot, on l'adapte aux enjeux qui s'imposent à nous. » Guillaume Fauvet, vice-président à la Stratégie territoriale et au foncier résume ainsi la révision du document qui va cadrer l'évolution du territoire. Les élus de GBA ont choisi de rapprocher le Scot et le Plan Air Énergie Climat. Un moyen de « renforcer la synergie entre les politiques d'aménagement et les politiques de lutte contre le réchauffement climatique » pour définir ses objectifs d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années.

• 134 000 habitants concernés

Plusieurs ateliers ont déjà eu lieu entre les élus de l'Agglo. « Cela fait deux ans qu'un gros travail a commencé », indique M. Fauvet. Un diagnostic a d'abord été réalisé, pour définir les enjeux, amenant GBA à élaborer un projet d'aménagement stratégique qui mènera au futur Scot, qui doit être voté cet été.

Il concerne un territoire de soixante-quatorze communes, 1 300 km², 134 000 habitants et près de 58 000 emplois. D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques

(Insee), une baisse de la croissance démographique est attendue à l'horizon 2050, de 1,2 % à 0,6 % par an, GBA se laissant une possibilité de variation selon la capacité d'accueil et le niveau d'équipements de chaque commune.

« Nous avions en 2020, 70 % de petits ménages et 34 % de petits logements. On vieillit plus longtemps sur notre territoire. C'est probablement une bonne chose, mais cela va impliquer en termes d'habitat et de services des évolutions assez fortes », détaille le vice-président.

Le tout avec l'objectif, à l'horizon 2050, d'une artificialisation des sols la plus faible possible et une volonté de « penser autrement notre territoire et les ressources, et ne pas simplement se poser la question du développement et, après, en négatif, de voir ce qu'il reste de nos ressources. Nous devons composer autrement, sur un meilleur arbitrage des usages du sol et des ressources pour les préserver, en tout cas pour les gérer au mieux », développe M. Fauvet. Pour Jean-François Debat, la sobriété foncière va amener à « une densification des bourgs » et « à des formes urbaines qui ne sont pas les mêmes que celles de ces quarante dernières années ».

Le président de GBA ajoute : « On doit envisager l'aménagement de notre territoire et de chacune de nos communes avec ses spécificités, son histoire et ses projets différenciés de ce qu'on a fait auparavant. »

Réunions publiques mardi 10 juin, à 18 heures, à Villemotier, à la salle communale et à 20 h 30 à Saint-Nizier-le-Bouchoux, à la salle polyvalente.



1.7 Travail entre le Conseil de développement et Grand Bourg Agglomération

Depuis mars 2024, un important travail de collaboration s'est engagé entre le Conseil de développement et Grand Bourg Agglomération autour de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce partenariat s'est appuyé sur des échanges nourris, des réunions thématiques, des enquêtes de terrain et des participations conjointes à plusieurs événements clés.

1. Un dialogue structuré et continu

Plusieurs temps forts ont jalonné la démarche :

- **14 mars 2024 & 14 octobre 2024** : Présentation en plénière du diagnostic SCoT puis du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) par Roelof Verhage et Guillaume Fauvet.
- **Présence régulière aux bureaux et plénières du Conseil de développement** et participation aux séminaires et ateliers avec les élus du territoire.
- **20 septembre 2024** : Présentation du PAS aux acteurs externes, avec la participation des co-présidents du Conseil de développement.
- **19 février et 20 mars 2025** : Invitation du Conseil de développement aux ateliers SCoT avec les élus du territoire.
- **16 juin 2025** : Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) à l'ensemble des membres du Conseil de développement

2. Trois groupes de travail thématiques mobilisés

Mobilités – piloté par Jacques Toulemonde

- 5 réunions, dont une en présence de Roelof Verhage et Eliot Attié, directeur des mobilités.
- Présentation d'un **avis Mobilités** le 12 décembre 2024, avec une vision à 2030 en prenant en compte le PCAET et l'urgence climatique, puis une vision à l'horizon 2050.
- Recommandations : développement de voies bus prioritaires, repenser le stationnement, soutien à une démarche « famille mobilité positive ».

Habitat – piloté par Bruno Savi

- 7 réunions dont 3 avec Roelof Verhage.
- Avis structuré autour de trois axes : **territoire accessible, cadre de vie désirable, et évolutivité des usages.**
- Enquête préliminaire auprès des membres du conseil de développement sur l'habitat (30 retours).
- Partenariat avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon : enquête terrain réalisée en février-avril 2025, présentée le 27 mai 2025, par les étudiants en Master 1 en urbanisme, à la Chambre des Métiers en présence de Roelof Verhage et des directions de l'habitat et de l'aménagement. Deux rencontres avec les étudiants seront organisées avec Roelof Verhage.
- Avis présenté au bureau communautaire le 5 mai 2025.

Économie et territoire – piloté par René Ducarouge

- 9 réunions, avec 2 présences de Roelof Verhage.
- Rencontres avec Michel Fontaine, Vice-Président à l'économie, Pauline BILAK-ROUX chargée de mission en charge du commerce de proximité ainsi que Philippe BRAS, responsable emploi, insertion, économie et sociale et solidaire.
- Échanges approfondis avec 4 élus du territoire sur les dynamiques locales : chômage, tissu artisanal, revitalisation des centres-bourgs, nouvelles priorités de vie, services aux entreprises, agriculture.
- Présentation de l'avis prévue le 11 juin 2025 à Michel Fontaine, Vice-Président en charge de l'économie.

3. Valorisation et partage des productions

- **12 décembre 2024** : Présentation de l'avis sur la thématique « Mobilités » au bureau communautaire.
- **10 avril 2025** : Présentation en plénière du Conseil de développement de l'avis général sur le SCoT.
- **5 mai 2025** : Présentation de l'avis sur la thématique « Habitat » au bureau communautaire.
- **7 juillet 2025** : Restitution complète de l'avis avec des récits « Mon village en 2050 » au Conseil Communautaire.

Conclusion

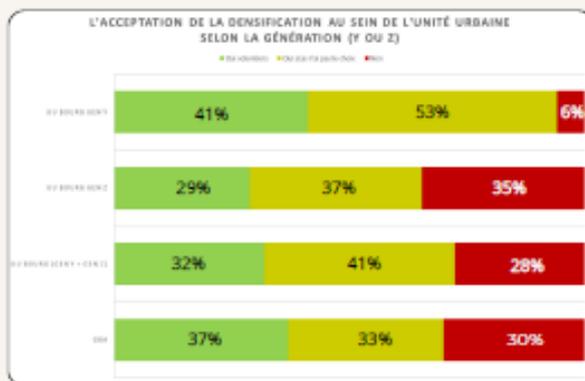
Cette démarche illustre l'efficacité d'un travail partenarial entre acteurs institutionnels et société civile. Les échanges riches et les contributions concrètes du Conseil de développement ont nourri la révision du SCoT en y intégrant les attentes des habitants, les aspirations du territoire et les impératifs de transition écologique.

RÉSULTATS ET ANALYSE

Le profil des enquêtés

Notre échantillon recouvre **une grande diversité de profils**. Nous avons été attentifs à ce que l'échantillon soit représentatif des populations ciblées (en ce qui concerne les générations Y et Z) et de la répartition géographique (en cohérence avec l'armature territoriale et notre découpage sectoriel). En l'occurrence, **42,5 % des répondants appartiennent à la génération Y** et **57,5 % à la génération Z**, un écart que nous jugeons acceptable dans le cadre de notre enquête.

Bourg-en-Bresse et son unité urbaine : un territoire ouvert à la densification ?



À Bourg-en-Bresse, **la maison individuelle reste l'idéal dominant**, symbole de confort et d'intimité.

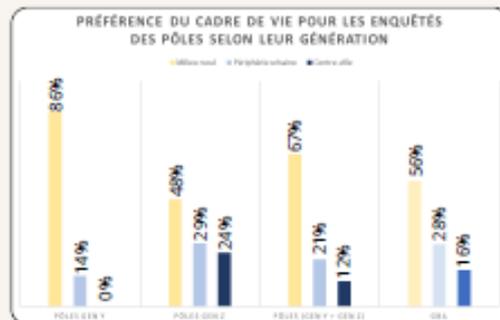
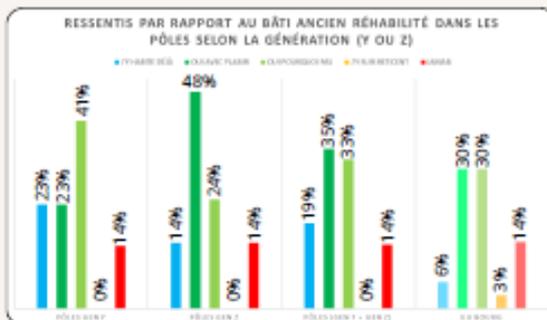
Toutefois, les jeunes générations, en particulier **la génération Z, se montrent plus ouvertes à l'habitat collectif ou alternatif**, souvent par contrainte économique.

Cette acceptation, partielle et parfois subie, met en lumière un décalage entre aspirations et réalités.

Il semble alors que la densification serait mieux acceptée si elle s'accompagne d'**une amélioration du cadre de vie** et d'**une offre adaptée aux parcours résidentiels**.

Densifier, c'est une obligation en termes de sobriété foncière (Elliot, homme, génération Z, étudiant et hébergé chez un tiers).

Existe-t-il une véritable distinction entre l'unité urbaine ainsi que les pôles structurants et équipés ?

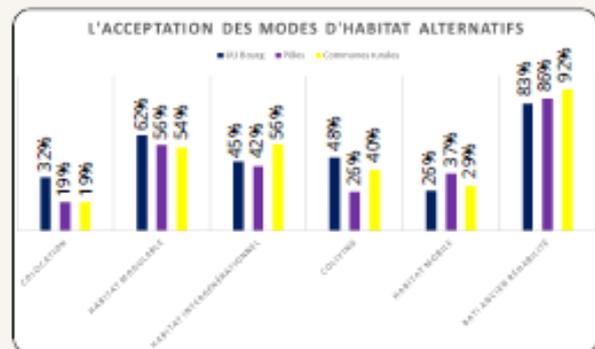
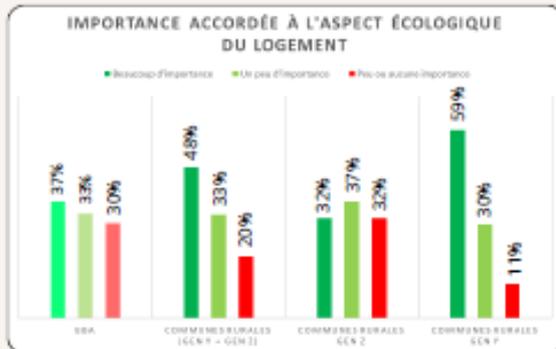


Les pôles structurants de Grand Bourg Agglomération se distinguent par un fort attachement à l'habitat individuel et au cadre rural, traduisant **une résistance à la densification**. Néanmoins, la génération Z se montre plus réceptive à des formes d'habitat alternatives, à condition qu'elles répondent à des besoins concrets (coût, taille et accessibilité).

La **réhabilitation du bâti ancien apparaît comme un levier pertinent** pour concilier densité et qualité de vie. Les politiques d'aménagement pourraient ainsi **intégrer les différences de représentations sociales entre territoires et générations**, en misant sur des formes d'habitat hybrides et adaptées.

Ruralité : un refuge face à la densification et, par extension, un rejet ?

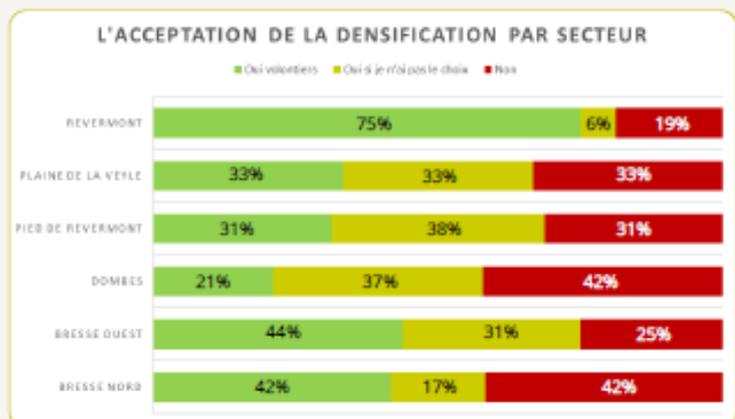
“ Pour être dans le bâtiment, je le vois, les gens, ils prennent beaucoup moins de terrain. Si c'est une maison avec un terrain de 300-400m² ça leur suffit ! (Léo, homme, génération Z, employé et locataire). ”



La ruralité n'est pas uniforme dans son rapport à la densification. Si **l'attrait pour les communes rurales est fort**, cela n'exclut pas une ouverture à la densité, sous conditions : respect du cadre de vie, de l'accès aux services et maintien de l'identité locale. **La génération Y est globalement favorable à la densification car portée par une certaine conscience écologique**, tandis que la **génération Z exprime plutôt un attachement au rural peu densifié**, mais déplore le manque d'équipements. Cette diversité d'attentes appelle à des politiques d'aménagement contextualisées et territorialisées, fondées sur les parcours et les valeurs des habitants.

Le territoire de GBA présente-t-il des disparités au-delà des clivages de l'armature urbaine ?

L'analyse du territoire de Grand Bourg Agglomération révèle **une forte hétérogénéité sociologique et territoriale**. L'armature urbaine ne suffit pas à expliquer les écarts dans les perceptions de la densification, l'acceptation de l'habitat alternatif ou la satisfaction en matière de services (transports et commerces). Certains secteurs, comme le Revermont, se montrent plus ouverts aux formes innovantes, tandis que d'autres expriment des réticences plus marquées.



Cette diversité appelle des politiques d'aménagement différenciées, ancrées dans les réalités locales, pour répondre aux enjeux d'habitat, d'écologie et d'attractivité.

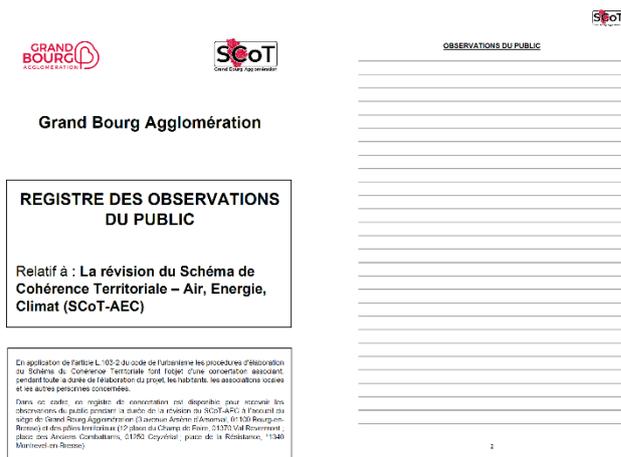
1.8 Registres de concertation

Des registres de concertation ont été disposés dans chacun des pôles territoriaux :

- Ceyzériat, place des Anciens Combattants
- Val-Revermont, 12 place du champ de foire Treffort
- Montrevel-en-Bresse, place de la Résistance.

Un registre de consultation est également disponible au siège de Grand Bourg Agglomération à Bourg-en-Bresse, 3 avenue Arsène d'Arsonval.

Les registres prennent la forme suivante :



Grand Bourg Agglomération

REGISTRE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

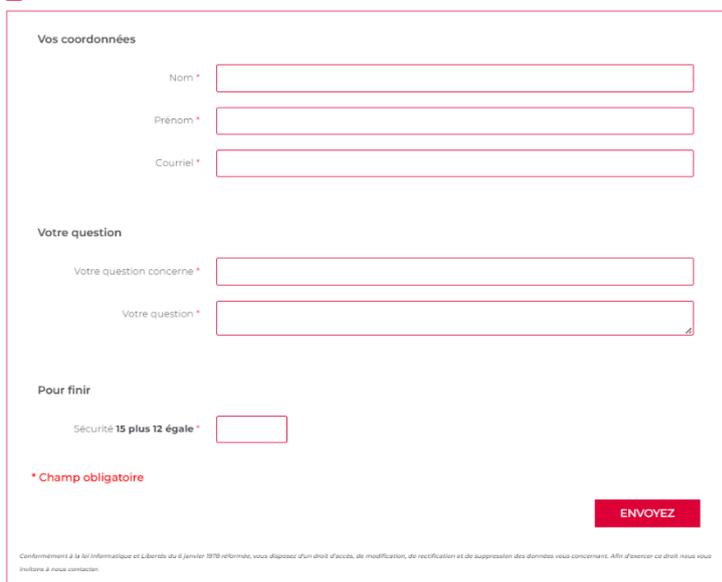
Relatif à : **La révision du Schéma de Cohérence Territoriale – Air, Energie, Climat (SCoT-AEC)**

En application de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme les procédures d'élaboration ou de révision du Schéma de Cohérence Territoriale font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Dans ce cadre, un registre de concertation est disponible pour recevoir les observations de public pendant la durée de la révision du SCoT-AEC. Il trouve au siège de Grand Bourg Agglomération (3 avenue Arsène d'Arsonval, 01100 Bourg-en-Bresse) à deux pôles territoriaux : (1) place du Champ de Foire, 01100 Val-Revermont (place des Anciens Combattants, 01190 Ceyzériat, place de la Résistance, 01340 Montrevel-en-Bresse)

OBSERVATIONS DU PUBLIC

A noter qu'il est également possible, pour les habitants qui ne pourraient pas se déplacer dans un des 4 lieux de registre, de déposer leurs questions et remarques concernant le SCoT sur le formulaire de contact présent sur le site web de Grand Bourg Agglomération.



Vos coordonnées

Nom *

Prénom *

Courriel *

Votre question

Votre question concerne *

Votre question *

Pour finir

Sécurité 15 plus 12 égale *

* Champ obligatoire

ENVOYEZ

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter.

LA CONCERTATION DES ELUS ET DES PARTENAIRES PHASE PAR PHASE

2.1 Instances de gouvernance

L'élaboration du SCoT a nécessité l'organisation de nombreuses réunions de travail, avec les instances suivantes :

- le Comité de Pilotage (COPIL), mobilisant des élus référents. Ces temps de réunion servent à suivre la démarche de manière fine, à préparer la concertation, les ateliers et temps divers de réunions avec les élus et les bureaux, et à réaliser des arbitrages tout au long de la démarche de révision.
- le Comité Technique (COTECH), instance de co-construction de la démarche sur le plan technique.
- les Personnes Publiques Associées (PPA), composées de représentants politiques ou institutionnels des territoires voisins, des EPCI du territoire et des partenaires. Ces réunions servent à chaque étape de la démarche à confronter le projet du territoire avec la vision des partenaires.
- les Conférences Territoriales, mobilisant les élus de chaque conférence territoriale qui ont été amené à travailler à la fois à leur échelle avec des ateliers spécifiques et à l'échelle du territoire de l'agglomération.
- le conseil communautaire, qui est la principale instance de validation. Il a notamment débattu le Projet d'Aménagement Stratégique, présenté et validé le Document d'Orientation et d'Objectifs, et arrêté le projet de SCoT de Grand Bourg Agglomération.
- le Bureau, qui s'est réuni régulièrement au sujet du SCOT et en amont des conseils communautaires, afin d'en validé les arbitrages et les décisions attendue (sept réunions sur les dates suivantes : le 29/01/24 ; le 04/03/24 ; 13/05/24 ; 01/07/24 ; 06/09/24 ; 14/04/25 ; 12/05/25)
- d'autres temps de réunions mobilisant élus et techniciens afin de préparer et de débattre sur les sujets de révision des documents du SCOT tout au long de la démarche (ateliers de travail, séminaires, « petits-déjeuners » politique (le 11, le 18, le 23 et le 24 avril 2025), réunions de coordination avec les élus et bureaux d'études travaillant sur des révisions de PLU en cours, etc.)

2.2 Etape 1 : le diagnostic de territoire

Un peu plus d'une douzaine de réunions ont été organisées entre novembre 2023 et avril 2024 dans le cadre de la concertation des élus et des partenaires, en plus des différents temps de travail technique réalisés que ce soit lors de COTECH, de réunion concernant le Plan Local de l'Habitat ou le Plan Climat Air Energie territorial. Ces temps de travail entre techniciens et parfois partenaires représentent environ une vingtaine de réunions. A cela s'ajoute également une vingtaine d'entretiens réalisés avec des élus ciblés selon certaines thématiques et élus référents du SCOT à l'échelle de l'agglomération.

Une réunion avec les personnes publiques associées a été organisées le 3 avril 2024 pour présenter les enjeux de la révision et du diagnostic réalisé.

Le bureau a été mobilisé plusieurs fois afin de présenter les résultats du diagnostic territorial, présenter le bilan à mi-parcours du PLH et définir et prioriser les enjeux du territoire pour préparer le projet d'aménagement stratégique.

Durant cette phase, le SCOT a bénéficié de la présentation d'un diagnostic « santé » réalisé sur le territoire par l'ARS et l'ORS qui a été pris en compte dans le diagnostic territorial du SCOT, qui est venu compléter le diagnostic réalisé sur les sujets Climat – Air – Energie.

2.3 Etape 2 : le Projet d'Aménagement Stratégique

Un peu plus d'une douzaine de réunions ont également été organisées dans le cadre de la phase PAS pour la concertation des élus et des partenaires entre novembre 2023 et avril 2024 dans le cadre de la concertation des élus et des partenaires.

En dehors des COPIL et des bureaux réalisés, plusieurs temps forts avec les élus sont à noter :

- 2 séminaires prospectifs afin de projeter les élus sur les 20 prochaines années (mai 2024)
- 1 atelier participatif sur les grandes ambitions du projet d'aménagement stratégique (octobre 2024)
- 1 atelier spécifique sur la question de l'habitat et du logement (octobre 2024)
- 1 conférence des Maires afin de présenter les grandes ambitions du Projet d'Aménagement Stratégique en amont du débat d'orientations.

Une réunion avec les personnes publiques associées a été organisée le 20 septembre 2024 pour présenter et débattre des grandes orientations du projet d'aménagement stratégique. En plus de cette réunion avec les PPA, plusieurs temps d'échanges ont été réalisés avec les services de l'état et d'autres partenaires afin d'assurer un bon suivi de la démarche.

A cela s'ajoute de très nombreux temps de travail et réunions avec les techniciens afin d'assurer le suivi quotidien du projet, l'avancement des études sur diverses thématiques et assurer les échanges entre services et entre les différentes instances.

Concernant la concertation avec le grand public, 4 réunions publiques ont été réalisées en février 2025 sur les communes de Montrevel-en-Bresse, Ceyzériat, Val-Revermont et Lent.



Réunions publiques PAS des 11 et 13 février 2025 (exemple de Ceyzériat et Val-Revermont)

2.4 Etape 3 : le Document d'Orientations et d'Objectifs

Concernant la phase DOO, une dizaine de réunions ont été organisées dans le cadre de la concertation avec les élus et les partenaires entre décembre 2024 et mai 2025).

En dehors des COPIL et des bureaux réalisés, plusieurs temps forts avec les élus sont à noter :

- 2 sessions d'ateliers qui ont mobilisé à la fois les élus et les techniciens pour travailler sur les « règles du jeu » du DOO selon plusieurs thématiques (biodiversité et ressource en eau, habitat, aménagement économique, équipements et services, paysage, etc.) (Décembre 2024 et janvier 2025)

- 1 atelier SCOT à l'échelle des conférences territoriales pour échanger sur les orientations et objectifs du DOO (février 2025)
- 1 séminaire de présentation et débat des principales règles du jeu définies dans le DOO et les actions qui seront mises en œuvre pour y parvenir (programme d'action) (mars 2025)

De nombreux échanges ont également été réalisés entre élus référents du SCOT à l'échelle de l'agglomération et élus communaux notamment par le biais de « petit-déjeuner » politique ou autres rencontres.

De nombreux temps de réunion ont été organisés entre techniciens pour la bonne préparation des échanges, des contenus et la coordination entre partenaires, services, élus, etc. Des réunions de coordination entre le SCOT et les PLU en cours de révision ont été tenues, en particulier des temps de travail sur le programme d'action pour son volet stratégie foncière (travail sur l'élaboration d'une méthode d'identification des gisements fonciers avec l'ensemble des techniciens et bureaux d'études travaillant sur des documents d'urbanisme du territoire).

Le programme d'action volet PCAET a également fait l'objet de réunions et d'échanges ainsi que d'entretiens pour la révision des fiches actions.

Une réunion avec les personnes publiques associées a été organisée le 14 avril 2025 pour présenter et débattre des grandes orientations du projet d'aménagement stratégique. En plus de cette réunion avec les PPA, plusieurs temps d'échanges ont été réalisés avec les services de l'état et d'autres partenaires afin d'assurer un bon suivi de la démarche jusqu'en juin 2025.

Concernant la concertation avec le grand public, 4 réunions publiques ont été réalisées en mai et juin 2025 sur les communes de Saint-Denis-les-Bourg, Druillat, Villemotier et Saint-Nizier-le-Bouchoux



Réunions publiques des 20 mai et 10 juin 2025 (exemples de Druillat et Saint-Denis-les-Bourg)

PRINCIPAUX SUJETS ABORDES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION GRAND PUBLIC

3.1 Les sujets abordés dans le cadre des réunions publiques

Deux séries de réunions publiques ont été organisées dans le cadre de la révision du SCoT (4 réunions publiques pour chaque phase PAS et DOO, soit 8 réunions publiques au total). Elles ont permis de recueillir l'avis des participants sur les principaux sujets abordés.

Outre une réponse lors des séances de réunions publiques, l'ensemble des avis exprimés ont été restitués aux élus, et pris en considération dans les choix d'aménagement et de développement. Ainsi, les remarques soulevées lors de ces réunions ont alimenté les réflexions des élus tout au long de la révision (séances de travail, arbitrages, ...).

Sujets abordés lors des réunions publiques	Modalités de prise en compte dans la révision du SCoT
<p>Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La densification des tissus urbains existants en particulier le comblement des dents creuses - Le développement possible dans les hameaux - La rénovation des logements anciens et le coût que cela représente pour les propriétaires : comment y parvenir ? - Conserver la possibilité de créer des maisons dans le milieu rural pour attirer des familles notamment dans le sud du territoire qui est attractif pour les actifs Lyonnais 	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail important d'identification et de mobilisation du foncier au sein de l'enveloppe urbaine sera à faire par les communes mais toutes les dents creuses ne pourront pas systématiquement être prise en compte pour du développement en raison d'enjeux écologiques, paysagers, agricoles, climatiques... - Les hameaux pourront se développer à travers la requalification, la division parcellaire et le comblement des dents creuses mais les extensions ne seront pas permises - L'agglomération accompagne les propriétaires porteurs de projet de rénovation selon le type de travaux à réaliser, en plus des aides financières de l'état. L'OPAH a notamment permis à de nombreux propriétaires de pouvoir rénover leur logement. - L'objectif du SCOT est de permettre un développement dans toutes les communes du territoire mais en veillant à ne pas consommer trop d'espaces et en veillant à plus diversifier son offre de logement pour mieux répondre aux aspirations des ménages
<p>Economie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des activités économiques « rurales » et villageoises 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SCOT identifie des zones d'activités dans lesquelles le développement sera permis. Toutefois, les activités compatibles avec l'habitat sont encouragées à se développer directement dans le tissu urbain. C'est pourquoi le SCOT met en place une enveloppe foncière « mixte » pour le développement de l'habitat, des équipements – services et des activités économiques locales (petit artisanat, bureaux, ...).
<p>Mobilité, services et équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce possible de développer une MARPA en commune rurale ? - Est-il prévu de grandes infrastructures routières pour pallier aux problèmes de circulation et d'accessibilité à Bourg-en-Bresse notamment aux heures de pointes ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des équipements et services doit se faire sur la base d'une armature territoriale afin de favoriser l'installation d'équipements structurants dans les centres-villes et centres-bourgs dans une logique de maillage territorial. Les équipements dits de proximité peuvent néanmoins s'installer sur toutes les communes en fonction du besoin en veillant toutefois à s'installer dans la centralité et avec une bonne accessibilité. Le cas de la MARPA est possible en veillant à une bonne accessibilité pour les personnes âgées et en

	<p>travaillant idéalement avec les communes voisines pour répondre au besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SCOT prend en compte les projets de l'agglomération en matière de mobilité, en particulier avec le schéma cyclable. Concernant les infrastructures routières, il n'y a pas de projets supplémentaires pour le moment mais le développement des mobilités alternatives au tout voiture a pour objet de réduire la circulation (transport en commun, pistes cyclables, covoiturage).
<p>Environnement et transitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'un réseau de haies et de plus de végétalisation en milieu urbain et villageois est une bonne chose, mais qu'en est-il de l'entretien ? - Accessibilité à la ressource en eau et qualité de l'eau avec le développement démographique prévu 	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien et la gestion des haies ou d'espaces verts n'est pas du ressort du document d'urbanisme mais soit de la commune soit du propriétaire quand il s'agit d'une parcelle privée. - Le cas de l'entretien et le développement des haies par quelques agriculteurs du Revermont qui s'organisent afin d'exploiter le bois des haies est évoqué comme une réussite - Les documents d'urbanisme devront s'assurer de la bonne capacité en eau potable et assainissement au regard de leur projet de développement. Ce travail est fait en partie dans le SCOT qui ne bénéficie toutefois pas de la bonne échelle pour un travail plus fin
<p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment estimer si le document d'urbanisme est compatible avec le SCOT en vigueur ? - Les communes sont-elles obligées de réviser leur document une fois le SCOT approuvé ? - Est-ce qu'une commune dotée d'une carte communale est obligée de réaliser un PLU compatible avec le SCOT ? 	<ul style="list-style-type: none"> - La notion de compatibilité s'apprécie selon une approche globale de « non contrariété ». Il ne s'agit pas d'un rapport de conformité mais les orientations doivent être respectées. - Les communes dotées d'un document d'urbanisme qui ne sera pas compatible avec le SCOT lors de son approbation prévue en février 2026 aura 3 ans pour se mettre en compatibilité - Le SCOT n'oblige en aucun cas les communes à élaborer un PLU pour se rendre compatible. Les communes dotées d'une carte communale devront peut-être faire réviser leur carte si par exemple le foncier ouvert à l'urbanisation est trop important vis-à-vis de ce qui est permis dans le SCOT.

3.2 Les sujets abordés par consultation directe par courrier postal et courrier électronique

Il était laissé à la population du territoire de déposer des observations directement par courrier postal ou courrier électronique, ou en les inscrivant directement dans les registres de concertation mis à la disposition du public au siège de Grand Bourg Agglomération à Bourg en Bresse et dans les trois pôles territoriaux à Montrevel, Val Revermont et Ceyzériat. Toutefois, aucune observation n'a été déposée via ces canaux.

CONCLUSION

Conformément au Code de l'Urbanisme, une concertation pleine et sincère s'est déroulée tout au long du projet. Tous les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la concertation ont été respectés et réalisés conformément à ce qui était prévu dans la délibération n°DC-2023-049 du 17 / 07 / 23, et rappelées ci-dessous, à savoir :

- une mise en ligne d'un espace d'information sur le site internet : porter à connaissance de l'Etat, informations sur l'état d'avancement de la démarche, rapports d'études établis aux différentes phases ;
- une mise à disposition d'un dossier de consultation (à tenir à jour au fur et à mesure de l'avancée de la démarche) et d'un registre de consultation ;
- la possibilité d'adresser ses observations par voie postale ou électronique ;
- 2 cycles de réunions publiques à organiser à l'échelle des conférences territoriales, à différentes étapes de la démarche.

Pour ce faire, les modalités de concertation suivantes ont notamment été déployées :

- un espace d'information sur le site internet de l'Agglomération a été mis en place, avec la possibilité de télécharger les documents importants, présentation des réunions publiques, lettres'Info SCOT... ;
- un dossier de consultation avec l'ensemble des documents du SCoT, et un registre de concertation ont été mis à disposition au siège de Grand Bourg Agglomération et au siège de chaque pôle des conférences territoriales ;
- la possibilité d'adresser ses observations par voie postale ou électronique a été mise en place
- 2 cycles de réunions publiques de 4 réunions chacun à l'échelle des conférences territoriales, au moment du projet d'aménagement stratégique puis au moment du document d'orientations et d'objectifs ont été réalisés

Les différents outils de communication mobilisés, les réunions et échanges ont permis aux personnes publiques associées, partenaires, élus, acteurs du territoire et aux habitants d'accéder à une information régulière tout au long de la démarche, et d'apporter leur contribution au projet du SCoT. Les habitants, les associations locales, le conseil de développement et les différents acteurs du territoire ont eu différentes occasions de prendre part au projet et de donner leur avis.

En somme, la gouvernance avec l'ensemble des élus du territoire, avec les personnes publiques associées et les acteurs locaux a permis l'émergence d'un document collectif puisque le projet de révision du SCoT a été co-construit à la lumière de leurs remarques, et de leurs demandes de compléments. Ainsi, le projet en ressort enrichi des expériences locales.